

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

CÉRÉMONIE CIVIQUE ENGAGEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le lundi 13 novembre 2017 à 20 :00 heures, en la Salle des délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, 960 chemin de Milton à Saint-Valérien-de-Milton, province de Québec, se tient la cérémonie civique soulignant l'engagement des personnes élues au Conseil municipal.

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Daniel Paquette**, domicilié au 1531, 6^e rang à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Maire** avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____
Daniel Paquette

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Luc Tétreault**, domicilié au 462 10^e rang à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Conseiller au siège numéro 1** avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____
Luc Tétreault

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Rémi Tétreault**, domiciliée au 1019 rue du Coteau à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Conseiller au siège numéro 2**, avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____
Rémi Tétreault

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, *Sophie Côté*, domiciliée au 628 chemin de l'École à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Conseillère au siège numéro 3**, avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____
Sophie Côté

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, *Huguette Benoit*, domicilié au 118 chemin Saint-Dominique à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Conseillère au siège numéro 4**, avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____
Huguette Benoit

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc., directeur général et secrétaire-trésorier

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, *Serge Ménard*, domicilié au 1070 du chemin de Saint-Dominique à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseiller au siège numéro 5**, avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____

Serge Ménard

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, *Jean-Guy Jacques*, domicilié au 1539 rang 6 à Saint-Valérien-de-Milton, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **Conseiller au siège numéro 6**, avec honnêteté et justice dans le respect de la Loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Valérien-de-Milton et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Et je signe : _____
Jean-Guy Jacques

Signé devant moi à Saint-Valérien-de-Milton, ce 13 novembre 2017,

Robert Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier

FIN DE LA CÉRÉMONIE ET DE LA PROCÉDURE DE SERMENTS DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton tenue le lundi le 13 novembre 2017 à 20H00 à l'hôtel de ville sis au 960 Chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton sous la présidence de

Monsieur Daniel Paquette
Maire
Et à laquelle sont présents

Monsieur Luc Tétreault
Monsieur Rémi Tétreault
Madame Sophie Côté

Madame Huguette Benoit
Monsieur Serge Ménard
Monsieur Jean-Guy Jacques

Tous membres du Conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur Robert Leclerc, directeur général, est aussi présent et agi à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire, Daniel Paquette, invite l'assemblée à se recueillir quelques instants.

La séance de conseil est enregistrée pour des fins de prises de notes.

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 02 octobre 2017.
- 3- **Administration financière**
 - 3.1 Comptes à payer.
- 4- **Administration générale**
 - 4.1 Fermeture du bureau du 22 décembre 2017 au 03 janvier 2018 inclusivement.
 - 4.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil.
 - 4.3 Proclamation de la journée mondiale de l'enfance.
 - 4.4 Calendrier des séances du conseil pour 2018.
 - 4.5 Demande de la fabrique de Saint-Valérien (annonce feuillet paroissiale).
 - 4.6 Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50\$ ou plus.
 - 4.7 Nomination des maires suppléants et signature des effets bancaires.
 - 4.8 Nomination des membres du conseil sur les divers comités.
- 5- **Sécurité publique et sécurité civile**
 - 5.1 Offre d'augmentation du capital assuré pour les pompiers volontaires et premiers répondants.
- 6- **Transport routier**
 - 6.1 Campagne d'affichage sur la sécurité routière.
 - 6.2 Adjudication sel à déglacer 2017-2018.
 - 6.3 Configuration du stationnement au centre communautaire.
 - 6.4 Réparation de l'excavatrice.

- 6.5 Nettoyage de fossés.
- 6.6 Décompte progressif # 2 concernant le remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque.
- 6.7 Demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).
- 6.8 Réparation des portes de garage.

Hygiène du milieu

- 7.1 Adjudication de la soumission pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux (janvier 2018-décembre 2022).
- 7.2 Demande de contribution financière pour le Comité de la Rivière Noire 2018.
- 7.3 Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
- 7.4 Nomination du délégué et du substitut auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.
- 7.5 Offre de prix de Nuvac Éco-Science inc.

8- Urbanisme et gestion du territoire, comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- 8.1 Ajout d'une journée supplémentaire pour inspection en bâtiment.

9- Loisir, centre récréatif, parc, terrain de jeux et patinoire, centre communautaire et bibliothèque

- 9.1 Réparation de la toiture d'un abri des joueurs.
- 9.2 Demandes de la coordonnatrice en loisirs.
- 9.3 Demande du Cercle des Fermières de Saint-Valérien.

10- Avis de motion

Aucun item.

11- Règlement(s) – Adoption avec ou sans dispense de lecture

Aucun item.

12- Affaire(s) nouvelle(s)

- 12.1 Achat de bacs roulants.
- 12.2 Resurfacement de la patinoire (décompte finale).
- 12.3 Service incendie (achat et installation de 3 caméras de recul).
- 12.4 Demande de gratuité de la salle communautaire.
- 12.5 Travaux de pose de bitume du 6^e rang (décompte final et réception définitive).
- 12.6 Guignolée (gratuité du centre communautaire).
- 12.7 Besoins régionaux en formation pour les pompiers volontaires.
- 12.8 Passage du balai aspirateur.
- 12.9 Dossier monsieur Mario Lalumière.

13- Période de questions

14- Levée de l'assemblée

1- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 376-11-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter l'ordre du jour proposé sous réserve des ajouts suivants:

- 12.1 Achat de bacs roulants.

- 12.2 Resurfaçage de la patinoire (décompte finale).
- 12.3 Service incendie (achat et installation de 3 caméras de recul).
- 12.4 Demande de gratuité de la salle communautaire.
- 12.5 Travaux de pose de bitume du 6^e rang (décompte final et réception définitive).
- 12.6 Guignolée (gratuité du centre communautaire).
- 12.7 Besoins régionaux en formation pour les pompiers volontaires.
- 12.8 Passage du balai aspirateur.
- 12.9 Dossier de monsieur Mario Lalumière.

Que ce conseil et chaque membre présent qui le compose acceptent que les sujets à l'ordre du jour fassent l'objet d'une décision à l'occasion de la présente séance, considèrent que l'ensemble des documents utiles à la prise de décisions sur ces sujets leur ont été communiqués (ou ont été rendus disponibles) et renoncent, le cas échéant, au délai prévu à l'article 148 du Code municipal.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 02 octobre 2017

Résolution 377-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance ordinaire du 02 octobre 2017 telles que rédigées.

ADMINISTRATION FINANCIÈRE

3.1 Comptes à payer

Résolution 378-11-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver les salaires payés au montant de 42,577.49\$, les comptes payés au montant de 239,719.47\$ et autorise les paiements des comptes à payer présentés ce 13 novembre 2017 au montant de 107,460.15\$, le tout avec dispense de lecture de la liste, une copie ayant été distribuée à chacun de ses membres avant la tenue des présentes et tous déclarent en avoir pris connaissance.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Fermeture du bureau du 22 décembre au 03 janvier 2018 inclusivement

Résolution 379-11-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de fermer le bureau municipal du 22 décembre 2017 au 03 janvier 2018 inclusivement pour la période des Fêtes.

4.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, monsieur le maire Daniel Paquette, mesdames les conseillères Huguette Benoit et Sophie Côté ainsi que messieurs les conseillers Luc Tétreault, Rémi Tétreault déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires

4.3 Proclamation de la journée mondiale de l'enfance

Considérant que, le 20 novembre, des municipalités et des MRC marqueront ensemble la Journée mondiale de l'enfance;

Considérant la Politique de la famille et de développement social qui, par ses objectifs, valorise l'éducation, et ce, dès la petite enfance;

Considérant l'importance de s'impliquer le plus tôt possible dans le développement des jeunes enfants dans le but de s'assurer l'atteinte de leur plein potentiel;

Considérant que les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant et que leur action éducative fait partie intégrante du continuum éducatif;

Considérant que les études de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) reconnaissent qu'en matière d'accueil et d'éducation des jeunes enfants, c'est la qualité qui prime;

Considérant que selon l'UNESCO, l'éducation est un droit fondamental, indispensable à l'exercice de tous les autres droits de la personne;

Considérant le rapport administratif de la chargée de projet à la famille daté du 16 août 2017;

Considérant la recommandation de la Commission permanente de la famille formulée lors de la réunion du 5 octobre 2017;

Résolution 380-11-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de proclamer le 20 novembre Journée mondiale de l'enfance et encourage les concitoyennes et concitoyens à reconnaître l'importance d'agir dès la petite enfance.

4.4 Calendrier des séances de conseil pour 2018

Conformément à l'article 148 du Code municipal;

Résolution 381-11-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'adopter les dates des séances ordinaires de conseil pour l'année 2018 qui auront lieu le premier lundi de chaque mois à 20H00 ou le deuxième lundi du mois s'il y a fête légale.

15 JANVIER 2018	09 JUILLET 2018
05 FÉVRIER 2018	06 AOÛT 2018
05 MARS 2018	10 SEPTEMBRE 2018
09 AVRIL 2018	01 OCTOBRE 2018
07 MAI 2018	05 NOVEMBRE 2018
04 JUIN 2018	03 DÉCEMBRE 2018

4.5 Demande de la fabrique de Saint-Valérien (annonce feuillet paroissial)

Résolution 382-11-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de renouveler la commandite dans le feuillet paroissial au montant de 100\$.

4.6 Dépôt du rapport portant sur la liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50\$ ou plus ainsi que le rapport des dépenses

Conformément à l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums, mesdames Huguette Benoit, Sophie Côté et messieurs Daniel Paquette, Jean-Guy Jacques, Luc Tétreault, Rémi Tétreault, Serge Ménard déposent leur rapport portant sur le liste des personnes physiques ayant versé un ou plusieurs dons dont le total est de 50\$ ou plus ainsi que le rapport des dépenses.

4.7 Nomination des maires suppléants et signature des effets bancaires

Résolution 383-11-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le Conseil autorise les signatures des effets bancaires comme suit et ce, à compter de novembre 2017 :

Le Maire, Daniel Paquette, le directeur général et secrétaire-trésorier, Robert Leclerc ainsi que Maryse Viens, secrétaire-comptable sont les représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Noire.

En l'absence ou dans l'incapacité d'agir du Maire, le Maire suppléant nommé pour les périodes ici décrites :

Juillet à décembre 2017 :	Monsieur Serge Ménard
Janvier à juin 2018 :	Monsieur Rémi Tétreault
Juillet à décembre 2018 :	Madame Huguette Benoit
Janvier à juin 2019 :	Monsieur Luc Tétreault
Juillet à décembre 2019 :	Monsieur Jean-Guy Jacques
Janvier à juin 2020 :	Madame Sophie Côté
Juillet à décembre 2020 :	Monsieur Serge Ménard
Janvier à juin 2021 :	Monsieur Rémi Tétreault
Juillet à novembre 2021 :	Madame Huguette Benoit

et le directeur général et secrétaire-trésorier, Robert Leclerc ou la secrétaire-comptable, Maryse Viens, sont les représentants de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de la Rivière-Noire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Robert Leclerc et la secrétaire-comptable, Maryse Viens, sont autorisés à effectuer les constats, retraits et dépôts de tous documents et effets et aussi de requérir toutes informations à l'égard de tous comptes et coffrets de sécurité que ladite Municipalité détient ou détiendra à ladite Caisse.

Que pour donner suite à la présente résolution et sa prise d'effet en novembre 2017, copie en soit transmise à l'autorité compétente de ladite Caisse aux fins de les informer des présentes dispositions et aussi pour remplacer la résolution numéro 16-01-2014 à ce même sujet.

4.8 Nomination des membres du conseil sur les divers comités

Conformément à l'article 82 du Code municipal permettant la création de divers comités et nommant ses membres;

Résolution 384-11-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer au:

Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : Madame Huguette Benoit, monsieur Luc Tétreault (municipal);

Comité des Loisirs : Madame Sophie Côté, monsieur Rémi Tétreault (municipal);

Comité du service contre les incendies : Messieurs Serge Ménard et Jean-Guy Jacques (municipal);

Comité des travaux publics et voirie : Madame Huguette Benoit et monsieur Luc Tétreault (municipal);

Comité de la Rivière Noire : Madame Sophie Côté;

Responsable des questions familiales : Monsieur Rémi Tétreault (MRC);

Patrimoine : Monsieur Jean-Guy Jacques (MRC);

Monsieur le maire agit d'office aux comités municipaux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ CIVILE

5.1 Offre d'augmentation du capital assuré pour les pompiers volontaires et premiers répondants

Considérant que notre courtier en assurance propose à la municipalité d'augmenter le capital assuré à 250,000\$ concernant la police accident pour les pompiers volontaires et premiers répondants permettant une indemnisation hebdomadaire de 500\$;

Considérant qu'actuellement les pompiers volontaires et premiers répondants sont couverts pour un montant d'assurance de 100,000\$ avec une indemnisation hebdomadaire de 250\$;

Résolution 385-11-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'augmenter le capital assuré pour les pompiers volontaires et premiers répondants à 250,000\$ et de défrayer les frais de prime annuelle de l'ordre de 1463\$, taxes en sus.

TRANSPORT ROUTIER

6.1 Campagne d'affichage sur la sécurité routière

Considérant la demande des syndicats de l'UPA des Maskoutains et de la Vallée maskoutaine de connaître les municipalités intéressées à participer à une campagne d'affichage sur la sécurité routière qui se tiendrait au printemps et à l'automne chaque année;

Considérant que l'affichage indiquant la présence potentielle de machinerie agricole sur les routes pouvant mener à des accidents est jugé insuffisant, puisque les automobilistes ne voient pas toujours de loin la machinerie agricole, notamment en raison de la configuration des routes;

Considérant que la machinerie agricole est de plus en plus imposante, ce qui occasionne des problématiques de visibilité, mais aussi un risque accru pour les utilisateurs de la route, notamment lors de dépassements;

Considérant que les syndicats de base de l'UPA de la Montérégie fourniront les affiches et que chaque municipalité aura la responsabilité de procéder à l'installation des panneaux d'affichage temporaires aux extrémités de leur municipalité, au printemps et à l'automne, sur les chemins publics dont l'entretien est à leur charge au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou bien sur des terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations au préalable;

Considérant que les membres du comité de liaison MRC/UPA recommandent au conseil de demander, à cet effet, aux municipalités locales à déclarer leur intérêt par voie de résolution, à participer à la campagne d'affichage temporaire sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie, qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations, et ce, avant la fin janvier 2018;

Résolution 386-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de déclarer notre intérêt à participer à la campagne d'affichage sur la sécurité routière des syndicats de base de l'UPA de la Montérégie qui aurait lieu chaque printemps et automne sur les chemins publics dont l'entretien est à leurs charges au sens du paragraphe 6 de l'article 4 du Code de la sécurité routière (RLRQ, c. C-24.2) ou terrains appartenant à des tiers en ayant obtenu leurs autorisations, et ce, avant la fin janvier 2018;

6.2 Adjudication pour le sel à déglacer

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite pour l'acquisition de 250 tonnes métriques de chlorure de sodium (NaCl);

Considérant qu'ont soumissionné;

Sel Warwick inc. :	20,106.26\$, taxes incluses;
Sel Frigon inc. :	20,153.25\$, taxes incluses;
SEBCI :	24,719.63\$, taxes incluses;
Sel Windsor inc. :	27,361.18\$, taxes incluses;
Compass Minerals Canada :	27,688.85\$, taxes incluses;

Résolution 387-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétréault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité de la conseillère et des conseillers d'adjuger la soumission à Sel Warwick inc. pour un montant de 20,106.26\$, taxes incluses étant la soumission la plus basse conforme.

6.3 Configuration du stationnement au centre communautaire

Cet item est reporté.

6.4 Réparation de l'excavatrice

Considérant qu'un estimateur est venu vérifier les performances de l'excavatrice 580;

Considérant que les élus prennent connaissance de ces évaluations et qu'il y a des réparations urgentes à effectuer;

Résolution 388-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter les soumissions 200160 et 200163 de la firme ACE Services mécaniques pour la réparation de l'excavatrice pour un montant de 11,391.72\$, taxes incluses.

6.5 Nettoyage de fossés

Considérant que le directeur général a expédié, le 11 octobre 2017, une lettre à Porcherie du 10 inc. et à monsieur Ghislain Lalumière afin qu'ils puissent enlever leur clôtures de champs installées sur le rebord du talus afin que la municipalité puisse effectuer le nettoyage de fossés dans le Petit 8^e rang ;

Considérant que rien n'a été fait ;

Résolution 389-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'informer les propriétaires concernés que la municipalité va effectuer les travaux de nettoyage de fossés prévus et que la municipalité ne se tiens pas responsable des bris occasionnés aux clôtures par ces travaux.

6.6 Décompte progressif # 2 concernant le remplacement d'un ponceau sur le chemin Larocque

Considérant que la Municipalité a effectué le changement d'un ponceau dans le chemin Larocque;

Considérant que le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains propose le paiement du décompte progressif # 2 relativement au dossier IE16-54065-101;

Résolution 390-11-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le décompte progressif # 2 ainsi que le certificat de réception provisoire et d'effectuer le paiement de 20,629.02\$, taxes incluses, à Excavation Réal Couture inc.

6.7 Demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

Résolution 391-11-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 17,500\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

6.8 Réparation des portes de garage

Considérant le rapport du directeur des travaux publics concernant l'état des portes de garage;

Considérant l'estimé soumise par Portes Maskoutaines pour la réparation des 3 portes;

Résolution 392-11-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de services de Portes Maskoutaines pour la somme de 4,875.00\$ taxes en sus.

HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Adjudication de la soumission pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux (janvier 2018-décembre 2022)

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton a demandé des soumissions pour la fourniture de services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux pour une période de 5 ans;

Considérant qu'ont soumissionné;

Aquatech Société de Gestion de l'Eau inc. :	147,996.05\$, taxes incluses;
Nordikeau :	211,404.53\$, taxes incluses;

Résolution 393-11-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la proposition d'Aquatech, Société des Gestion de l'Eau inc. pour la somme de 147,996.05\$, taxes incluses, pour la période de janvier 2018 à décembre 2022.

7.2 Demande de contribution financière pour le Comité de la Rivière Noire 2018

Considérant que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton fait partie du Comité de la Rivière Noire;

Considérant qu'à chaque année, la municipalité contribue financièrement à ce comité;

Résolution 394-11-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'attribuer une contribution financière de l'ordre de 250\$ pour l'année 2018.

7.3 Adoption du budget 2018 de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2018 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence,

Résolution 395-11-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Rémi Tétréault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers que ce conseil adopte le budget

déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2018, tel que soumis; copie du dit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

7.4 Nomination du délégué et du substitut auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Considérant qu'il faut nommer un représentant et un substitut municipal auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ;

Résolution 396-11-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de nommer monsieur Serge Ménard à titre de représentant et monsieur Jean-Guy Jacques à titre de substitut de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton auprès de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

7.5 Offre de prix de Nuvac Éco-Science inc.

Considérant que la municipalité utilise des produits afin de diminuer le volume de boues et de charges dans les étangs ;

Considérant que la firme Nuvac Éco-Science inc. soumet deux offres pour l'année 2018 :

60 Kg de BactaGene à 90\$ le Kg : 6,208.65\$, taxes incluses ;

50Kg de BactoCharge à 50.30\$ le Kg : 2,891.62\$, taxes incluses ;

Résolution 397-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter les deux offres # 363 et 365 de la firme Nuva Eco-Science inc. au montant de 9,100.27\$, taxes incluses et de budgéter le tout pour 2018.

URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE, COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

8.1 Ajout d'une journée supplémentaire pour inspection en bâtiment

Considérant que la Municipalité a actuellement un contrat de service pour l'inspection en bâtiment avec la firme GESTIM;

Considérant que l'inspecteur est présent 2 jours par semaine;

Considérant qu'il serait opportun qu'une inspection des bâtiments sur le territoire municipal soit effectuée une fois par mois;

Résolution 398-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de demander à la firme GESTIM la présence d'une ressource supplémentaire à fréquence d'une journée par mois de avril à octobre 2018 afin de vérifier l'application des règlements concernant les bâtiments.

LOISIRS, CENTRE RÉCRÉATIF, PARC, TERRAIN DE JEUX ET PATINOIRE, CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE

9.1 Réparation de la toiture d'un abri des joueurs

Considérant qu'il faut réparer la toiture d'un abri des joueurs à la grande patinoire;

Résolution 399-11-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter l'offre de service de Construction Réno-Plus pour la réparation de la toiture d'un abri des joueurs pour la somme de 727.53\$, taxes en sus.

9.2 Demandes de la coordonnatrice en loisirs

Les élus prennent connaissance des demandes de la coordonnatrice en loisirs.

Résolution 400-11-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par monsieur Luc Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de discuter de ce dossier lors d'une rencontre ultérieure.

9.3 Demande du Cercle des Fermières de Saint-Valérien

Considérant que le Cercle des Fermières est invités à la réalisation d'un sapin de Noël dans un endroit public ;

Considérant que des enfants de 8 à 14 ans de l'école St-Pierre sont invités à participer à la réalisation d'une décoration de fêtes ;

Considérant que ces décorations seront exposées au centre communautaire ;

Résolution 401-11-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le Cercle des Fermières de Saint-Valérien à ajouter un sapin de Noël dans l'entrée du centre communautaire.

10 AVIS DE MOTION

Aucun sujet.

11 RÈGLEMENT(S) – ADOPTION AVEC OU SANS DISPENSE DE LECTURE

Aucun sujet.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Achat de bacs roulants

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2018

ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

ATTENDU QUE la Régie a fixé **au 11 décembre 2017 la date limite** à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Résolution 402-11-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RÉCYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
20			

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité

12.2 Resurfacement de la patinoire (décompte finale)

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de resurfacement de la patinoire ;

Considérant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

Résolution 403-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le document du décompte final ainsi que le certificat de réception définitive et d'effectuer le paiement de 1,220.06\$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

12.3 Service incendie (achat et installation de 3 caméras de recul)

Considérant que les élus prennent connaissance du rapport du service de sécurité incendie ;

Considérant que les camions 265,665 et 666 ne sont pas munis de caméra de recul ;

Considérant la demande d'achat et d'installation de 3 caméras de recul ;

Résolution 404-11-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par madame Sophie Côté et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser l'acquisition et l'installation de 3 caméras de recul chez TNT Procustom pour la somme de 850\$ chacune, taxes en sus.

12.4 Demande de gratuité de la salle communautaire

Considérant que des parents veulent offrir des cours d'anglais à des jeunes du primaire à Saint-Valérien;

Considérant qu'une demande de gratuité de la petite salle est déposée;

Considérant que les dates déterminées sont :

15, 22 et 29 janvier 2018;

5, 19 et 26 février 2018;

12 et 26 mars 2018;

09 et 23 avril 2018;

De 15H00 à 17H00;

Résolution 405-11-2017

Il est proposé par monsieur Serge Ménard, appuyé par madame Huguette Benoit et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accepter la demande de madame Marilyn Phaneuf pour l'utilisation de la petite salle du centre communautaire selon les heures et dates établies et d'informer le demandeur de ne pas utiliser les autres salles. De bien informer l'utilisateur que s'il y a exposition lors d'un décès, ce dernier a préséance pour l'utilisation.

12.5 Travaux de pose de bitume du 6^e rang (décompte final et réception définitive)

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de pose de bitume dans le 6^e rang ;

Considérant la recommandation du service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains ;

Résolution 406-11-2017

Il est proposé par monsieur Rémi Tétreault, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, le document du décompte final ainsi que le certificat de réception définitive et d'effectuer le paiement de 30,737.77\$, taxes incluses, à Eurovia Québec Construction inc.

12.6 Guignolée (gratuité du centre communautaire)

Considérant que le comité de la Guignolée prévoit tenir l'activité de la Guignolée le 15 décembre 2018;

Considérant le caractère bénévole de cette activité;

Résolution 407-11-2017

Il est proposé par madame Huguette Benoit, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'accorder la gratuité du centre communautaire le 15 décembre 2018 ainsi que la gratuité des frais de ménage et du service du photocopieur, papeterie et temps d'une employée municipale. En cas de décès, l'activité se fera au chalet.

12.7 Besoins régionaux en formation pour les pompiers volontaires

Considérant qu'à tous les ans, la MRC des Maskoutains a besoin de connaître les besoins en formation pour les pompiers volontaires;

Résolution 408-11-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'approuver le rapport de l'estimation consolidé des besoins régionaux en formation pour les pompiers volontaires qui consiste en la formation d'un pompier 1, deux officiers non urbains et de 6 modules Gestion stratégiques ICARIUM.

12.8 Passage du balai aspirateur

Considérant que la municipalité a effectué des travaux de réfection de trottoir sur la rue Principale;

Considérant qu'il serait opportun de faire passer le balai aspirateur pour nettoyer la rue;

Résolution 409-11-2017

Il est proposé par monsieur Luc Tétreault, appuyé par monsieur Serge Ménard et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers d'autoriser les services de la firme Mirroy pour passer le balai aspirateur pour un montant d'environ 500\$.

12.9 Dossier monsieur Mario Lalumière

Considérant l'achat du lot 5 915 756 du cadastre du Québec par monsieur Mario Lalumière le 07 septembre 2016;

Considérant que monsieur Lalumière devait, conformément à l'article 8 du contrat se référant à la Mention exigée en vertu de l'article 9 de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières qui stipule :

Le cessionnaire déclare que ledit bien présentement vendu feront partie, dans l'année qui suit l'inscription du transfert, d'une exploitation agricole enregistrée **à son nom**,

conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 36-15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (L.R.Q., Chap. M-14).;

Considérant que l'enregistrement n'a pas été fait dans les 12 mois prescrits par la loi au nom de l'acquéreur ;

Considérant que monsieur Mario Lalumière ne peut être exonéré de la taxe du droit de mutation immobilière et que conséquemment une facture lui a été émise;

Considérant que monsieur Lalumière a payé sa facture TPF1701148;

Considérant les informations reçues de la part d'un fonctionnaire du MAPAQ à l'effet que monsieur Lalumière est propriétaire du lot 5 915 756 mais que ce n'est pas lui qui exploite ce lot mais bien Ferme Valmario inc.;

Considérant que selon la doctrine (M-P Cajolet et C. Marion) et la jurisprudence (Saint-Bernard-de-Lacolle c. Québec) il apparaît nécessaire que l'exploitation agricole soit une activité exercée directement par le propriétaire des immeubles et non pas par l'entremise de locataire auquel cas le propriétaire n'en tire point un revenu agricole, mais plutôt un revenu passif de location;

Considérant que monsieur Mario Lalumière n'est pas personnellement l'exploitant agricole mais seulement le propriétaire;

Résolution 410-11-2017

Il est proposé par madame Sophie Côté, appuyé par monsieur Jean-Guy Jacques et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de ne pas rembourser le montant de droit de mutation immobilière déjà payé par monsieur Mario Lalumière.

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question, commentaire, observation et/ou suggestion ainsi portée à l'attention des membres du conseil ne sera inscrit au procès-verbal de cette session, à moins que moins que cette intervention ou partie d'intervention ne fasse l'objet d'une décision du conseil.

14 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE OU AJOURNEMENT

Résolution 411-11-2017

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Jacques, appuyé par monsieur Rémi Tétreault et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers de lever l'assemblée à 20H55.

Daniel Paquette
Maire

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Certificat de crédits suffisants

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton dispose des fonds nécessaires au paiement des dépenses et affectation(s) suivant la(les) décision(s) prises par le Conseil dans le(les) différent(s) extrait(s) et résolution(s) du présent procès-verbal, avec transfert(s) budgétaire(s) conséquent(s) et aussi sur les excédents de recettes de l'année courante lorsque nécessaire, le tout en vertu des Règlements n^{os} 2007-09 et 2007-10.

En foi de quoi, j'émet ce certificat ce 13 novembre 2017.

Robert Leclerc
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Daniel Paquette, maire, ayant présidé cette séance, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.